

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU NORD DE L'YONNE**

11 quai du 1<sup>er</sup> Dragons  
89300 JOIGNY

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

**Délibération n° ADM / 2024 / 12 : validation de l'accord de consortium Seine nourricière**

*L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 3 octobre à 14h, le comité syndical légalement convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.*

**DATE DE LA  
CONVOCATION :**  
27 septembre 2024

**NOMBRE DE  
DELEGUES :**  
En exercice : 27  
Présents : 14  
Votants : 15

**SECRETAIRE DE  
SEANCE :**  
Sébastien  
KARCHER

**TITULAIRES PRÉSENTS :**

M. Jean-Pierre BARRET  
M. Marc BOTIN, pouvoir de Gilles SABATTIER  
M. Jean-François CHABOLLE  
M. Michel JOUAN  
M. Sébastien KARCHER  
M. Luc MAUDET  
Mme Nadège NAZE  
M. Nicolas SORET  
M. Thierry SPAHN  
M. Lionel TERRASSON

**SUPLÉANTS PRÉSENTS :**

M. Guy BOURRAS  
M. Michel JOLY  
M. Patrice NAILLY  
Mme. Catherine TOULLIER

**ABSENTS EXCUSÉS :**

M. Éric BERTHAULT  
M. Dominique BOURREAU  
M. Paul-Antoine de CARVILLE  
Mme Frédérique COLAS  
M. Jérôme CORDIER  
M. Pascal CROU  
Mme Catherine DECUYPER  
M. Grégory DORTE  
M. René FOUET  
M. Jean-Luc GIVORD  
M. Michel GRASS  
Mme Nicole LANGEL  
Mme Simone MANGEON  
M. Marcel MILACHON  
M. André PITOU  
M. Gilles-Maximes POIBLANC  
M. Gilles SABATTIER, pouvoir à Marc BOTIN

## **Contexte :**

En juillet 2023, le PETR du Nord de l'Yonne, la Métropole Rouen Normandie, la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, la Métropole du Grand Paris, le département de Seine-Saint-Denis, Eau de Paris, et la Ville de Paris ont créé l'association AgriParis Seine dans l'objectif de structurer des filières agricoles et alimentaires durables, bénéficiant aux Parisiens et aux populations des territoires nourriciers alentours.

En parallèle de la création de cette association, les partenaires se sont associés à des acteurs de filières agricoles et alimentaires biologiques pour répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires » de la Banque des Territoires. L'AMI vise à accompagner 15 à 30 projets territoriaux dans la transformation des systèmes de production agricole et alimentaire, face aux enjeux de la transition écologique et énergétique.

Le projet Seine Nourricière présenté dans le cadre de l'AMI a été sélectionné. Il vise à apporter des solutions structurantes pour développer dans le bassin de la Seine des filières alimentaires résilientes et respectueuses de l'environnement, au bénéfice du plus grand nombre. La stratégie du démonstrateur territorial veut contribuer à la relocalisation et à la décarbonation des filières agricoles et alimentaires en agissant sur deux volets : accompagner la structuration de filières agro-écologiques rémunératrices pour les producteurs afin de renforcer la souveraineté alimentaire, en mobilisant notamment le levier de la commande publique, et décarboner au maximum ces filières alimentaires, en s'appuyant notamment sur les réseaux de voies d'eau du bassin pour développer une logistique alimentaire bas carbone.

Depuis janvier 2024, la phase d'études a été lancée, 14 seront réalisées jusqu'à mi-2025. Cette phase vise à valider la faisabilité opérationnelle des solutions pour la relocalisation et la décarbonation des filières agricoles et alimentaires durables sur le bassin de la Seine.

## **Contenu de l'accord :**

### 1. Composition du consortium

<b>SEINE NOURRICIÈRE</b>	
<b>Partenaires porteurs d'action</b>	<b>Partenaires non porteurs d'action</b>
Ville de Paris (cheffe de file)	PETR du Nord Yonne
AgriParis Seine	Conseil Départemental de Seine Saint-Denis

<b>SEINE NOURRICIÈRE</b>	
Métropole du Grand Paris	Est Ensemble
Le Havre Seine Métropole	Ville de Sevran
Métropole Rouen Normandie	Réseau Manger Bio
Eau de Paris	GAB Ile-de-France
Fludis	Terre de Pays d'Othe
Nona	InterBio Normandie Service
	Agence de l'Eau Seine Normandie
	Coopérative Bio d'Ile-de-France
	SOGARIS
	Bio en Normandie
	Bio Bourgogne-Franche-Comté

La Ville de Paris, en tant que cheffe de file du consortium est l'interlocutrice de la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC), signataire de la convention de financement et garante du bon déroulement du projet.

## 2. Gouvernance

La gouvernance du projet Seine Nourricière s'appuie sur trois instances :

- Le comité de suivi du projet : organe de direction qui regroupe les partenaires porteurs d'action (financeurs), le PETR n'en fait donc pas partie.
- Le comité de pilotage : organe composé de l'ensemble des membres du consortium qui assurent le pilotage du projet.
- Les groupes de travail thématiques : réunissent l'ensemble des partenaires, en fonction de l'expertise de chacun sur le sujet et de leur intérêt pour la thématique.

## 3. Engagements financiers

L'accord ne comprend pas d'engagement financier de la part du PETR du Nord de l'Yonne.

### Validation de l'accord :

**Vu** l'accord de consortium présenté en annexe.

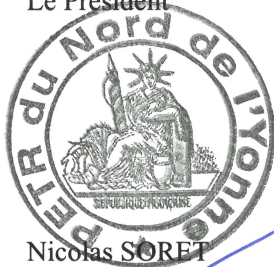
**Vu** l'exposé du Président

**Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Comité des membres présents :**

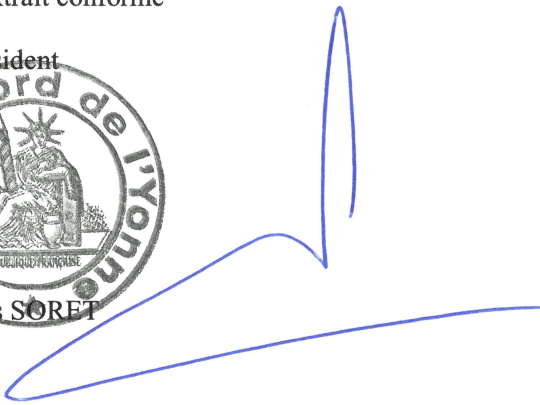
- **APPROUVE** l'accord du consortium Seine Nourricière.
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer tout acte et à procéder à toute formalité pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le Président



Nicolas SORET



Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance



Sébastien KARCKER